

# ALGORITHME DE TRAITEMENT DES BRIS DE LA CHAÎNE DE FROID

**BRIS DE LA CHAÎNE DE FROID**  
(Température de moins de 2°C ou plus de 8°C)



Placer les vaccins en quarantaine dans un réfrigérateur entre 2°C et 8°C

Étiqueter les vaccins :  
**« NE PAS UTILISER »**

Valider si la quantité de vaccins est suffisante jusqu'à la prochaine commande

Appeler la Direction de santé publique :  
**418 386-4230**

Poursuivre le monitoring de la température

Remplir le formulaire  
« Demande d'évaluation de produits immunisants en cas de bris de la chaîne de froid »

Transmettre par télécopieur :  
**418 389-1560**

**NE PAS UTILISER LES VACCINS**  
tant que l'évaluation de la Direction de santé publique n'est pas terminée

## VACCINS À CONSERVER



Identifier les vaccins à conserver  
(ex. : apposer des points de couleur autocollants)

Utiliser les vaccins identifiés en premier

Remplir le formulaire  
« Compilation des bris de la chaîne de froid »

## VACCINS À DÉTRUIRE



Jeter les vaccins devant être détruits dans un contenant biorisque

Prévoir une commande selon le calendrier

Suivre les recommandations de la Direction de santé publique.  
Conserver le formulaire de déclaration de bris rempli dans vos dossiers pendant 4 ans.